



Formation OFII CIR A1

<i>Contenu</i>	<p>Acquisition du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) en Français.</p> <p>Acquisition de notions de base sur la société française au niveau de la vie pratique (Famille, logement, déplacements, santé, école, culture), de la vie professionnelle et de la vie publique.</p>
<i>Durée Localisation</i>	<p>50h, 100h ou 200h en fonction du niveau d'évaluation initiale. Peut passer à 240h ou 300h pour certains publics.</p> <p>Temps partiel. Le rythme est variable selon les sites : de 7 à 27h par semaine.</p> <p>Limoges, Tulle, Brive, Ussel, Guéret</p>
<i>Public</i>	<p>Les étrangers qui obtiennent un premier titre de séjour durable et signent à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)</p> <p>Ces publics passent sur la Plateforme d'accueil de l'OFII un test écrit de niveau A1 ainsi qu'une évaluation orale par l'OFII.</p> <p>Si le niveau A1 est atteint les personnes peuvent être orientées vers la formation de niveau A2 ou d'autres dispositifs.</p> <p>Si le niveau A1 n'est pas atteint, le score obtenu détermine le volume horaire de cours de français. La réalisation d'au minimum 80% des heures prescrites est une obligation pour les bénéficiaires.</p>
<i>Modalités de démarrage</i>	<p>La convocation est remise aux personnes lors des Plateformes OFII.</p> <p>Les groupes étant à entrée permanente, l'entrée en formation a lieu dans un délai de moins d'un mois, le plus souvent 10 à 15 jours.</p>
<i>Statut du bénéficiaire</i>	<p>Les bénéficiaires ne sont pas stagiaires de la formation professionnelle.</p>